

ACCOMPAGNEMENT ET VALORISATION DES ÉTUDES

UE7

Des outils pour réussir vos études !

L'Accompagnement et Valorisation des Études (AVE) est une unité transversale de professionnalisation destinée à tous les étudiants de licence : elle a pour but d'aider chacun à construire son projet personnel. Elle propose des activités sous forme d'ateliers et de conférences (conférences-métiers, conférences-recherche, conférences-découverte). Ce sont des outils précieux pour améliorer le suivi des cours, la préparation des examens, pour enrichir chaque cursus suivi, pour fournir des compléments d'information sur les différents débouchés de chaque filière.

LES ATELIERS

Deux choix sont possibles. Inscription préalable exigée au secrétariat de l'AVE (B208).

- ateliers pratiques sur des sujets variés tournés vers la professionnalisation : préparer son séjour Erasmus, rédiger son CV, préparer un oral d'embauche...
- ateliers de tutorat pédagogique animés par des tuteurs étudiants (étudiants de Master de votre filière) : acquérir une méthodologie, comprendre les exigences propres à chaque filière, préparer au mieux les examens...

VOS OBLIGATIONS

Pour chaque année universitaire, vous devez suivre:

- 2 ateliers (pratique ou tutorat pédagogique)
- 2 conférences (une conférence- métier ET une conférence-UFR - par exemple dans le cadre d'un colloque ou une conférence-découverte).

Valider 4 activités dans l'année dont 1 minimum au semestre 1

LES CONFÉRENCES

Trois choix sont possibles.

- conférences-métiers
- conférences-découverte
- conférences-recherche (dites UFR)

Inscription préalable au secrétariat de l'UE (B208).

Pour les conférences recherche (dites UFR) vous pouvez assister à toute conférence organisée au sein de la Faculté des Lettres et Sciences Humaines, l'accès est libre et gratuit.

L'UE met en place également d'octobre à mars des conférences-métiers, dans lesquelles témoignent des professionnels exerçant divers métiers, et des conférences-découverte traitant de sujets divers et variés.

CAP'AVENIR

Cap'Avenir, le service d'orientation et d'insertion de l'UBO, est à votre service (20, avenue le Gorgeu, Brest - bâtiment C). Des professionnels de l'orientation vous y accueillent tout au long de l'année.

VALIDATION DE L'UE

L'AVE vous permet de valider 2 ECTS (ou crédits) en effectuant 4 activités par année universitaire (un ECTS par semestre : 2 activités).

Pour les cas particuliers - étudiants salariés, reprise d'étude..., voir Viviane Leblanc, secrétariat de l'UE.

Tél. 02 98 01 66 35 - viviane.leblanc@univ-brest.fr.

FOIRE AUX QUESTIONS

Quelles différences y-a-t-il entre les conférences ?

Il y a 3 sortes de conférences:

- **les conférences - métiers** organisées par l'UE le jeudi de 18 h à 20 h.
- **les conférences - recherche** (ou UFR) organisées par les différentes filières au sein de la Faculté Segalen.
- **les conférences - découverte** organisées par l'UE (elles sont moins fréquentes que les deux autres).

Toutes les conférences durent 2 heures et valident une activité.

Comment je prends connaissance des conférences-recherche ?

Je me renseigne auprès des enseignants de mon département, je lis la lettre d'information de l'UFR, les affiches présentes dans la Faculté...

Combien de jours avant la conférence les inscriptions sont-elles ouvertes ?

Les inscriptions sont ouvertes une semaine auparavant. B208.

Le tutorat, qu'est-ce que c'est ?

C'est une activité organisée par les tuteurs de chaque département qui proposent différents thèmes de travail. À la fin de chaque semestre, le tutorat est consacré en partie à la préparation des examens.

Pourquoi je ne peux pas faire le tutorat d'une autre filière ?

Parce que chaque tuteur/trice connaît mieux sa filière que les autres et est donc plus à même de répondre à mes questions.

Où puis-je consulter le programme des ateliers-tutorats ?

Les programmes des tutorats sont affichés sur les panneaux à l'extérieur du bureau de l'UE. B208.

Est-ce que je peux faire 3 conférences et 1 atelier (ou l'inverse) ?

Non, c'est impossible. Pour valider l'UE, je fais 2 ateliers et 2 conférences (1 conférence-métier et 1 conférence- UFR ou découverte).

Si je ne suis pas inscrit, est-ce que je peux participer à un atelier ou à une conférence ?

Non. Je m'inscris toujours au préalable dans le bureau de Viviane Leblanc. B208.

Durant l'année universitaire, jusqu'à quand puis-je m'inscrire aux activités ?

Je peux m'inscrire aux activités de l'UE jusqu'à la **3^e semaine de mars**, dans la limite des places disponibles. Pas au-delà.

J'étais inscrit-e à une activité (atelier, conférence), mais j'ai eu un empêchement. Que dois-je faire ?

Si j'ai un justificatif (certificat médical, convocation...), je le fournis à Viviane Leblanc. B208.

Si je n'ai pas fait toutes mes activités UE à la fin de l'année universitaire, que se passe-t-il ?

L'UE ne sera pas validée. Je n'aurai pas les 2 ECTS qui lui sont associés.

Si je n'ai pas de justificatif, je ne pourrai pas m'inscrire à une autre activité

Quand je fais un séjour Erasmus, comment valider l'UE ?

Je rédige un compte-rendu de mon séjour (7 pages) qui validera 2 activités ET j'effectue une activité (atelier ou conférence) dès mon retour. (la date limite de dépôt sera affichée début mars au secrétariat de l'UE. B208).

